liame, le machinisme, la monopolisation de la propriété dans les mains d'une seule classe, enfin aujourd'hui poussé à un degré si aigu dans la vie civile, se rencontrant nécessairement dans la vie militaire. Toute bravoure mise à part, peut-on comparer la condition du soldat, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, à celle de l'officier ? L'un, condamné aux travaux les plus pénibles et parfois les plus répugnants, est voué à de nombreuses privations en raison de la modicité vraiment ridicule de son solde. L'autre, sorti des écoles où il a fait son apprentissage militaire dans des conditions de bien-être toutes spéciales, se croirait déshonoré si on l'obligeait à n'importe quel travail manuel.

Qu'un officier soit tué à la guerre, ou même qu'il ait en temps de paix contracté quelque infirmité au service, une indemnité assez rende sera payée à la victime elle-même ou à la famille. Pensez-vous qu'elle soit bien forte celle qui sera accordée à la veuve d'un simple soldat mort à la bataille ? Pour le fils du bourgeois l'épaulette représente une carrière honorée, lucrative et assurée ; et au bout de cette carrière, à l'âge où les manouvriers ont encore une perspective de plus de vingt années de dûres labeurs, l'officier n'a plus qu'à toucher une bonne retraite ornée de la traditionnelle croix et rubans. Mais que peut donc espérer un pauvre conscrit qui va traîner pendant trois ou cinq ans à la caserne et qu'au bout de ce temps on renverra sans un sou ? Retrouvera-t-il seulement sa chaumière en rentrant au pays, et de quel travail vivra-t-il, lui qui n'aura appris qu'à présenter les armes ou à nettoyer des boutons en laiton ?

Voyons ! quel intérêt ce soldat prolétaire, fils de prolétaires, a-t-il à défendre, au péril de sa vie et sans aucun espoir de récompense, contre d'autres fils de prolétaires, qui risquent d'être tués mais qui n'ont pas une épingle à gagner, les possessions de son chef à l'armée ou de ses maîtres dans la vie civile, alors que tout le monde sait que l'Etat indemnise sur le fonds social, et parfois grassement, tout propriétaire victime de la guerre ?

Bien loin de moi la pensée de vouloir prétendre que l'intérêt personnel n'est et ne doit être que l'unique mobile des actions humaines. Mais à constater que c'est par centaines de milliers que, tous les ans, jeunes paysans et jeunes ouvriers s'en vont allègrement au devant de la mort et de nulles misères pour défendre des biens [illegible] que les sentiments les plus élevés de désintéressement et de générosité existent principalement dans cette classe exploitée que les puissants du jour qualifient de grossière et d'inférieure ?

C'est par force, dit-on, que les conscrits vont rejoindre leur régiment ; et s'ils y restent avaugèlement obéissants, prêts à exécuter toutes les besognes, même celle qui est pour but d'opprimer et d'anéantir au besoin la classe prolétarienne dont ils sont issus, c'est grâce à la discipline de fer régnant sur l'armée. — Erreur profonde ! C'est le sentiment du devoir qui seul les guide. Or, l'objectif de ce devoir peut notablement varier.

Les instincts dépréditeurs et destructeurs dormaient autrefois et occupent encore bien des peuples peu civilisés, la plus grande place.

A mesure que la neutralité s'élève par la culture intellectuelle, l'idée de justice s'affirmit et s'étend pénétrant les consciences même les plus disposées à tout sacrifier à la force. Il n'est pas dit qu'on ne reverra plus la ruse, issue pourtant du peuple, user de ses armes pour réprimer une révolte de ce peuple qu'elle devrait au moins respecter ; mais il ne saurait plus [illegible] que le même esprit qui animait autrefois les prétoriens et les janissaires règne encore d'une façon permanente parmi nos troupes. Cet état de paix armée, armée jusqu'aux dents, en faisant passer par la caserne depuis un quart de siècle toute la jeune population mâle du pays a certainement établi des rapports encore insoupçonnés, mais étroits et suivis, entre le soldat et le peuple, rapports qui apparaîtront dès que l'instant psychologique sera arrivé.

Aujourd'hui toute l'Europe est sous les armes. Un incident de mille importance intrinsèque, un dérangement mental chez un monarque, une question économique n'intéressant peut-être que quelques dizaines de personnes, une intrigue de cour, moins qu'un prétexte, le hasard, un rien peut pousser les nations du monde entier à se ruer pêle-mêle les unes sur les autres.

Prolétaires de tous pays ! Employez toutes vos forces à assurer la paix. Mais si, contre vos prévisions et vos désirs, la guerre était déchaînée, ne désespérez pas de l'avenir.

Dans le monde entier sur votre drapeau, partout le même, vous avez inscrit ce même mot : Justice. C'est à vous finalement que doit appartenir la victoire qui, en vous affranchissant vous-mêmes, affranchira l'humanité toute entière.

En attendant : Au drapeau ! je veux dire au vôtre, symbole de la révolution sociale ; et vive la paix internationale !

De L. BACH.

Les Socialistes

dans les Conseils municipaux

(Scrutin de ballottage)

Aisne

Bohain-en-Vermandois. — Pour la première fois, 2 candidats du Parti ouvrier étaient en présence au scrutin de ballottage, ils ont été élus avec une imposante majorité.

Villers-en-Prée. — 2 socialistes élus.

Aube

Arcis-sur-Aube. — 2 candidats du Parti ouvrier sont élus au ballottage avec 270 et 249 voix.

Bouches-du-Rhône

Istres. — Trois candidats du Parti ouvrier élus.

Châteaurenard. — Liste du Parti ouvrier tout entière élue à 180 voix de majorité sur la liste opportuniste sortante.

Bouches-du-Rhône

Aix. — La liste socialiste du citoyen Bagon, conseiller général, est élue par 2,872 voix contre 1,700 à la liste opportuno-radicale.

Creuse

La Sellette. — 3 socialistes élus.

Deux-Sèvres

Niort. — 2 socialistes sont élus.

Oise

Breteuil. — Un conseiller municipal du Parti ouvrier a été élu malgré la pression bourgeoise et la coalition des progressistes, des réactionnaires.

Les autres candidats réunissent de 200 à 300 voix sur 719 votants.

Esquennoy. — Deux candidats du Parti ouvrier élus. Le nombre des voix socialistes a augmenté au second tour.

Méouil-Thériens. — Cinq membres du Parti ouvrier et un radical, ce dernier porté sur la liste du parti ouvrier, sont élus.

Seine-Inférieure

Elbeuf. — La liste socialiste a 15 élus et la liste réactionnaire 3.

Le conseil se composera donc de 23 socialistes et 4 réactionnaires.

Yonne

Saint-Fargeau. — Au 1er tour de scrutin 4 candidats du Parti ouvrier étaient élus. Sur les 10 candidats au scrutin de ballottage [illegible]

Var

Callian. — Liste socialiste élue.

POLITIQUE ET SYNDICATS

L'énormité faite député, qui répond au nom de Dupuy, Charles, vient d'accoucher au Puy, d'une sorte de salmigondis oratoire.

Au cours de ses inconséquences pompeuses, l'ancien ministre provocateur a « félicité les syndicats ouvriers du Puy d'avoir fait alliance avec les républicains modérés et d'avoir triomphé avec eux aux élections municipales »

Donc, le Dupuy (Charles) reconnaît aux syndicats ouvriers de sa sous-préfecture le droit de faire de la politique et de se mêler aux luttes électorales. Et comme ils font de la politique de concert avec la bande opportuniste et réactionnaire, il les en félicite et trouve cela parfait.

De quel droit alors le même Dupuy (Charles) conteste-t-il à d'autres syndicats ouvriers le droit de s'affirmer socialistes ?

Et pourquoi a-t-il commis la fermeture de la Bourse du travail de Paris, sous prétexte que les syndicats [illegible] y adhéraient particulièrement à des luttes politiques ?

LES ACTES DU MINISTÈRE

On peut lire dans l'*Histoire de la civilisation contemporaine en France*, par M. Rambaud, aujourd'hui ministre de l'instruction publique — édition 1888 — page 527, la phrase suivante :

« ... Si le Sénat était animé d'un esprit de faction, il ne pourrait entraver la marche des affaires, *car l'existence du ministère ne dépend pas de lui*, et dans un délai assez court, le tiers de ses membres aurait à répondre de cette conduite devant le corps électoral »

Voilà ce qu'écrivait M. Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Que en pense M. Rambaud, ministre de M. Méline.

L'ÉCOLE NAVALE

(D'un correspondant)

Paris, 13 mai.

Les compositions pour l'admission à l'Ecole navale auront lieu les 1er, 2 et 3 juin à Paris, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon et Alger.

Elles seront précédées de la visite médicale qui sera passée le 30 mai dans tous les centres y compris Paris.

La raison du petit nombre de candidats [illegible] à concourir à Toulouse, Bordeaux, Bayonne et Lyon, le ministre de la marine a décidé que les épreuves écrites se feraient pas salles dans ces localités.

Les jeunes gens qui ont fait choix des villes indiquées ci-dessus passeront la visite médicale et feront les compositions, savoir : à Rochefort, au lieu de Bordeaux, Bayonne et Toulouse, à Toulon, au lieu de Lyon.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

(D'un correspondant)

Paris, 13 mai.

C'est le 1er avril, en le sait, qu'a expiré le délai accordé aux congrégations pour acquitter le montant du droit d'accroissement dû sur leurs biens mobiliers et immobiliers pour l'année 1894, abstraction faite de ce que ces associations doivent pour la période décennale de 1884 à 1894.

A la date du 1er avril dernier, sur un million et demi dû par l'ensemble des congrégations, il n'avait été frappé au fisc qu'une somme insignifiante de 171,500 francs.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, il n'a été payé, durant le mois d'avril dernier, que 3,500 francs.

De sorte que à la date d'aujourd'hui, l'ensemble des paiements n'atteint que 180,000 francs, alors que le total de la dette s'élève à 1,500,000 francs.

Des poursuites ont été engagées par l'administration de l'enregistrement contre les congrégations réfractaires à la loi. Il conviendra d'attendre le résultat pour juger de l'efficacité qu'elles pourront avoir.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

EN PERSE

Francfort, 13 mai.

D'après le correspondant pétersbourgeois de la *Gazette de Francfort*, des avis de Téhéran feraient craindre que des troubles sérieux n'éclatent bientôt en Perse.

On aurait paraît-il, soumis à d'horribles tortures l'assassin du dernier shah.

UNE GRÈVE EN HOLLANDE

A la suite d'une réunion publique importante, les ouvriers de port ont voté la grève générale.

L'activité du port est suspendue, mais le calme le plus absolu règne parmi les grévistes.

LES AFFAIRES LEBAUDY

Paris, 13 mai.

La chambre des appels correctionnels a remis à lundi son arrêt sur l'appel formé par MM. de Cesti et de Civry contre le jugement de la IIe chambre qui les a condamnés à treize mois de prison chacun.

EN INDO-CHINE

Londres, 11 mai.

On mande de Singapour au *Times* :

Une plus grande facilité ayant été accordée aux jonques chinoises pour entrer dans le port de Formose, le commerce des steamers anglais se trouve ainsi paralysé.

Par l'entremise du ministre français une réconciliation a eu lieu entre les sociétés secrètes de Bangkok. La plupart des principaux membres de ces sociétés sont français.

LES MATABÉLÉS BATTUS

Capetown, 13 mai.

La colonne commandée par le colonel Beal a battu les Matabélés, le 9 mai, à Mowene près de Gwelo.

Les Anglais n'ont fait aucune perte.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 13 mai.

Le conseil de guerre de Massaouah a rendu une ordonnance d'accusation contre le général Baratieri.

Une dépêche de Massaouah à la *Tribuna* annonce que l'évacuation d'Adrigat continue. L'abandon définitif dépendra de la conduite que tiendra le ras Mangascha, à qui le général Baldissera a demandé de restituer les nombreux prisonniers qu'il retient.

Tous les prisonniers italiens qui se trouvaient dans l'Agamé ont été rendus à la liberté et remis au général Baldissera.

Le ras Mangascha s'est engagé à remettre en liberté dans six jours tous les prisonniers qui se trouvaient dans le Tigré et le Lasta.

On dit que Ménélick retient toujours dans son camp le major Salsa.

UNE DÉCONFITURE

Bruxelles 13 mai.

L'*Etoile belge* reçoit la dépêche suivante de Berlin :

« Mme Judic, qui après une tournée assez peu fructueuse en Allemagne et en Autriche était revenue à Berlin, vient de partir brusquement, laissant son impresario plan, et, ce qu'il y a de plus triste, sans ressources, avec une troupe de quatorze personnes qu'il ne peut pas rapatrier.

Il y aura procès, naturellement ; en attendant, le directeur du Winter Garten a engagé Mme Judic pour chanter dans ce [illegible] concert les chansons de son répertoire. »

UN NAVIRE EN FEU

Bordeaux, 13 mai.

Le *Chili*, paquebot des Messageries maritimes, commandant Vacquier, est arrivé à Bordeaux, venant de la Plata.

Il a rencontré le 30 avril par 5° 45' latitude sud et 30° 40' longitude ouest, le troisième anglais *Charlemagne*, qui était en feu depuis quelque temps.

L'équipage avait abandonné le navire.

LES CHEMINS DE FER DU SUD

Paris, 13 mai.

Un journal dit que l'instruction relative l'affaire des chemins de fer du Sud ne sera pas terminée avant un mois.

Jusqu'à présent, les faits signalés et examinés par le juge d'instruction paraissent devoir échapper à toute poursuite pénale.

CHRÉTIENS ET MUSULMANS

Constantinople, 13 mai.

Des difficultés assez sérieuses se sont produites en Crète entre chrétiens et musulmans. L'ajournement de l'Assemblée a été décidé, mais les députés ont protesté auprès des consuls contre cet état de choses.

GRÈVE DE CULTIVATEURS

Auxerre, 13 mai.

Depuis huit jours, les cultivateurs de Cearlon sont en grève contre leurs laitiers. Ils réclament l'adoption du tarif suivant pour le prix du litre de lait : 10 centimes pendant l'été et 13 centimes pendant les six autres mois.

Les cultivateurs ont pris un engagement d'après lequel tout défaillant paierait un amende de 25 francs.

Les laitiers, de leur côté, semblent ne pas vouloir céder.

NOTES D'ART

[illegible] représenté au Salon des Champs-Elysées par le paysagiste Noirot.

Comme l'auteur du « Socialisme intégral », le peintre roannais peint à foison. Ce n'est pas en de petits tableautins qu'il attaque la nature, non ! Pour le moins, ses toiles ont un mètre et demi.

Tout jeune, à l'âge où beaucoup d'autres ne sont pas encore entrés à l'Ecole des Beaux-Arts, Noirot était déjà reçu au Salon, et trois ans après, en 1877, il fut lauréat de l'Institut, concours Troyon.

Depuis, tous les ans, nous le voyons fidèlement nous faire assister à ses progrès. Mentionné en 1889, il obtint une troisième médaille en 1891, avec une magistrale toile, les *Bords de la Loire*, aujourd'hui au musée de Saint-Etienne ; une deuxième médaille en 1893 et enfin hors concours en 1893.

Cette année, il expose *Monaco*, aux flots bleus de la Méditerranée ; paysage rempli de soleil, tout plein d'air, les arbres du premier plan sont surtout très bien dessinés, — et le *Mont-Saint-Michel*, au pied duquel des vagues, en un mouvement justement rendu, viennent se pulvériser.

M. Louis Picaud a deux envois aux Champs-Elysées : *la Douleur*, excellente figure de femme, aux draperies savamment arrangées et bien rendues, — et le buste très vivant du *Docteur X...*

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UNE FEMME BRULÉE

BEUVRY, 13 mai.

Lundi, vers 10 heures du soir, un incendie s'est déclaré dans une vieille maison de la rue du Four, non loin de l'église, à Beuvry. Cette maison, qui appartient au sieur Peequeur, était occupée par une vieille femme de 72 ans, Mme Delville.

Vers minuit, les sapeurs-pompiers allaient se retirer, quand, en retournant des décombres qui fumaient encore, ils trouvèrent le cadavre de la vieille femme, entièrement carbonisé. Dans l'après-midi, cette malheureuse avait été vue en état complet d'ivresse. Il est probable qu'elle a mis le feu chez elle involontairement et qu'étant ivre-morte, elle n'a pas eu la force de se sauver.

ACCIDENT MORTEL

MONS-EN-BAROEUL, 13 mai.

Un terrible accident s'est produit, mardi, vers quatre heures de l'après midi, à la maison de campagne de M. Vanderpe-Grillet, négociant en papiers.

Un manœuvre de couvreur, Marcel Treffie, âgé de 14 ans, demeurant à Templemars, travaillait pour le compte de M. Quembre, couvreur à Lille, était occupé à monter des tuiles sur la toiture ; tout à coup il perdit l'équilibre au moment où il quittait l'échelle, et tomba d'une hauteur de douze mètres sur le pavé de la cour.

Les camarades de Treffier se précipitèrent à son secours : le malheureux enfant ne donnait plus signe de vie, et le sang s'échappait en abondance d'une large blessure qu'il avait à la tête.

On courut chercher M. Parsy, pharmacien, et celui-ci aidé de M. le docteur Coppens, qui passait en ce moment, pratiqua un premier pansement.

M. le docteur Coppens constata une fracture du crâne et ordonna le transport de Marcel Treffier à l'hôpital de la Charité.

Le pauvre enfant est mort dans la nuit de mardi à mercredi, vers deux heures du matin, sans avoir repris connaissance.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira dimanche prochain, à onze heures, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : 1. Installation du nouveau Conseil municipal. — 2. Election du maire et de ses adjoints. — 3. Ouverture de la session de mai 1896.

Quart d'heure de Rabelais

Deux individus, sans domicile fixe, les nommés Théophile Vandenbossche, 21 ans et Emile Decuyper, 20 ans, entraient hier dans un estaminet de la rue de l'Alma où ils se firent servir force consommations. Au moment de payer, ils déclarèrent ne pas avoir le sou. Ils ont été arrêtés.

Triple arrestation

Dans la nuit du lundi à mardi, des individus brisaient la porte et les carreaux de vitre de l'estaminet Gaspard, rue de Denain, 104.

Plainte fut immédiatement portée et l'on ouvrait une enquête à ce sujet.

Elle a amené l'arrestation des trois coupables. Ce sont Louis Briffaut, 20 ans, rentreur, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 60 ; Elisée Aubut, tisserand, rue Decrème, 195 et Louis Hennebelle, 22 ans, peigneur, rue de Lannoy, 65.

Les inculpés ont été arrêtés mardi soir et seront transférés à Lille ce matin.

Mort subite

Le nombreux public qui était hier matin aux halles aux poissons, place du Trichon, a été vivement impressionné par la mort subite du nommé Joseph Herman, 58 ans, journalier, employé au service du factage des poissons.

Il était en plein travail quand soudain il tomba foudroyé. Quand on voulut le relever il avait cessé de vivre.

Le docteur Degandt, appelé n'a pu que constater le décès.

M. Broique, commissaire de police qui s'était rendu sur les lieux, a fait transporter le corps de la victime à l'hôpital.

Joseph Herman demeurait rue de la Chapelle-Carette.

Arrestation d'une voleuse

La nommée Jeanne Dissens, 39 ans, fileuse, demeurant rue [illegible], vers 5 heures, chez M. Louis Robart, tapissier, Grande-Rue.

Elle profita de ce qu'il n'y avait personne dans la boutique pour s'emparer de cinq rouleaux de papiers peints et prit la fuite.

Elle a été arrêtée dans le fort Mulliez et remise à la police qui l'a incarcérée.

Une expulsée arrêtée

Hier matin, vers huit heures, la police a arrêté rue du Tilleul, la nommée Henriette Frayz, ménagère âgée de 46 ans. Cette femme est sous le coup d'un mandat d'arrêt d'expulsion. De plus elle est recherchée par le parquet de Tournai pour un vol dont elle est inculpée.

Elle a été écrouée au dépôt du 3e arrondissement.

Hippodrome roubaisien

Jeudi 14 mai 1896 deux magnifiques représentations, Matinée et soirée à l'instar des cirques espagnols, à 3 heures Grande matinée enfantine, des cadeaux seront distribués gratis aux enfants qui assisteront à cette matinée accompagnés ou non de leurs parents.

A 8 heures du soir grande soirée de gala dernière de la saison, dernière apparition de la belle écuyère Serpentine, miss Enhart dernière représentation de la gracieuse pantomime espagnole, la Foire de Séville avec la course de taureaux en Espagne.

Demain vendredi relâche, pour donner lieu aux préparatifs de la soirée qui aura lieu samedi 16 mai 1896 au bénéfice de Léon l'Idiot.

Vélodrome Roubaisien. — Course de 10 kilomètres par invitation du 17 mai

A l'approche de cette course nous voyons utile de donner à nos lecteurs amateurs de sports quelques détails sur son organisation.

Beaucoup ont pu être trouvé étrange que cette course ne réunisse que quatre partants. C'est la conséquence du mot invitation, c'est-à-dire que ne peuvent prendre part à cette course que les coureurs désignés par les organisateurs animés du désir d'offrir au public un spectacle vraiment passionnant.

Leur but a été d'éviter les coureurs médiocres qui gênent les plus forts et les empêchent parfois de battre des records à cause de la nécessité où quitter souvent la corde pour les doubler. Tous leur saurons gré de cette nouvelle bonne idée, et d'avoir si bien servi leurs goûts sportifs.

Les quatre concurrents choisis sont : Tom Linton, Cessac, Lesna et Champion.

Tom Linton frère du 4e arrivant Paris-Roubaix qui est le premier coureur de fonds connu en ce moment, est en pleine forme. Arrivé premier dans la course de huit jours qui vient de se terminer à Paris, battant sur depuis quelques jours du record du kilomètre en 1 minute 4 et des 10 kilomètres propriété de Barden, imbattable depuis 2 ans.

Cessac s'est révélé depuis peu, mais de façon retentissante. Il a battu un bon lot de coureurs dans une course de 10 kilomètres, ce qui lui a valu l'honneur d'un match contre Platt-Beth, un coureur anglais qu'il a battu haut la main.

Lesna est déjà connu des Roubaisiens qu'il émerveilla l'année dernière par une belle course d'une heure.

Champion a peu de performances à son actif, mais on lui accorde de grandes qualités d'avenir et sa victoire récente dans une course de 25 kilomètres tend bien à donner raison à ces pronostics.

Vu la valeur de ces hommes et le service d'entraîneurs assuré par quintuplettes quadruplettes et triplettes, il faut espérer que quelques records seront abaissés. En tous cas, il est certain que la lutte sera chaude et belle.

Souhaitons que le ciel soit clément pour favoriser cette épreuve difficilement renouvelable à cause des frais énormes et qu'une belle affluence récompensera les efforts intelligents des organisateurs.

CROIX. — Nous recevons du citoyen Alfred Brisbout, conseiller municipal de Croix, récemment élu, la lettre suivante avec prière d'insérer :

Voici cette lettre :

Monsieur le rédacteur de l'« Egalité »,

Lundi dans la journée, je fus prévenu par un ami que plusieurs personnes qui se trouvait dans un train se dirigeant vers Lille, avaient tenu sur mon compte une conversation désobligeante. Au cours de cette conversation on m'attribuait des propos que j'aurais tenu, exposés faisant allusion, au remplacement d'un employé de la Mairie de Croix.

Les propos qui m'étaient attribués ont été prononcés par M. Daudievel, candidat malheureux aux dernières élections municipales, qui aurait bien mieux fait avant de se faire naturaliser, de suivre un cours de courtoisie française.

Ce monsieur près duquel je fis une démarche lundi dans la soirée pour lui demander compte de ses paroles, me répondit d'une façon confuse, qu'il tenait ses informations du frère d'une domestique de M..., et m'invita à aller le voir.

Sur ces entrefaites je priai M. Dendievel de me donner rendez-vous pour le lendemain où nous pourrions nous expliquer en présence des témoins de la conversation désobligeante.

La réponse fut remise au lendemain, mais je fus très surpris d'apprendre dans ladite réponse « qu'il ne voulait pas s'occuper de cette affaire ».

Je lui envoyai donc deux de mes amis pour le prier de retirer ses paroles et leur donnai pleins pouvoir pour obtenir satisfaction.

L'entretien qui dura assez longtemps roula sur des dénégations formelles par M. Dendievel qui, définitivement, se sentant rejoint et mort, se retrancha derrière une tierce personne.

Il n'y avait rien à tirer de loyal, de ce chevalier de la Poltronnerie.

Espérant M. le redacteur qu'en m'accordant l'hospitalité de vos colonnes, le *polisson* finira par se nommer, ce qui dans le cas contraire, me permettrait de traiter M. Dendievel comme le « dernier des poltrons », j'ai résolu de vous demander cette petite hospitalité.

Persuadé que cela me sera accordé d'avance je vous remercie et vous présente mes fraternelles salutations.

Alfred BRISBOUT,
Conseiller municipal de Croix.

M. Pluquet pas content. — Hier matin passant en compagnie d'une personne de notre connaissance vis-à-vis de la demeure de M. Pluquet ex maire de Croix, nous nous entendîmes interpeller.

C'était M. Pluquet en personne qui d'une voix courroucée, nous demanda raison de notre entrefilet intitulé « Etrange refus ». M. Pluquet, comme toujours du reste, protesta véhémentement de son innocence et nous déclara que s'il avait su que la permission qui lui avait été demandée concernait une soirée au profit de Deronne, il aurait accordé « deux heures » !..

Nous étions disposés à écouter plus longuement M. Pluquet, mais sa voix s'enfla tellement fort et son emballement fut si

---

50

Cent Ans après

OU L'AN 2000

PAR

Edward Bellamy

Je réprimai les élans de ma passion, j'essayai de parler avec calme et logique, afin de corriger l'impression que j'avais produite. Je dis que je ne songeais pas à les accuser, eux ou la classe riche en général, d'être responsables de la misère humaine. Sans doute le superflu qu'ils gaspillaient si gaîment eût suffi à soulager bien des infortunes. Ces mets coûteux, ces vins généreux, ces étoffes luxueuses, ces bijoux étincelants, représentaient la rançon de bien des existences.

Ils n'étaient assurément pas innocents du crime de prodigalité, dans un pays miné par la famine. Cependant, toutes les prodigalités des riches, mises bout à bout, ne pourraient qu'atténuer dans une faible mesure la pauvreté générale. Il y avait si peu à partager, que si même le riche et le pauvre prenaient part égale, chacun n'aurait, après tout, qu'un maigre croûton à ronger. Mais cette croûte serait adoucie et arrosée par le lait de la fraternité.

« C'est la folie des hommes, dis-je, et non la dureté de leur cœur, qui est la grande cause de la misère du monde. Ce n'est pas la faute de l'homme, ni d'une classe quelconque d'hommes, si la race humaine est si misérable : la faute en est à une colossale erreur ! »

Et alors je leur démontrai comment les quatre cinquièmes du travail de l'homme étaient dépensés en pure perte, par cette guerre de tous contre tous, par le manque d'organisation et de concert entre les travailleurs.

Pour leur rendre la chose plus compréhensible, je pris pour exemple un terrain aride, dont le sol ne donnait de récoltes que grâce à un emploi judicieux des cours d'eau employés pour l'irrigation. Je leur montrai que, dans de pareils pays, la fonction la plus importante du gouvernement était de veiller à ce que l'eau ne fût pas gaspillée par l'égoïsme et l'ignorance des individus, afin d'éviter la famine. Par cette raison, l'emploi en était strictement et systématiquement réglé, et personne n'avait le droit de détourner les eaux, de les endiguer ou d'en abuser, par pur caprice, d'une façon quelconque.

« Le travail de l'homme, continuai-je, est la source fertilisante qui seule rend la terre habitable. Ce n'est jamais qu'une faible rivière, et il est nécessaire d'en régler l'usage par un système, qui distribue chaque goutte de la manière la plus avantageuse, si l'on veut que le monde entier vive dans l'abondance. Mais, comme la pratique actuelle est aux antipodes de toute saine méthode ! chacun prétend se servir du précieux fluide à son gré, ne songeant qu'à préserver sa récolte et à compromettre celle du voisin, afin de vendre la sienne plus cher.

« Tels champs sont inondés par dépit et par méchanceté ; d'autres se dessèchent, et la moitié de l'eau se perd inutilement. Sous un pareil régime, si quelques-uns peuvent conquérir le luxe à force de vigueur et de malice, le lot du grand nombre est nécessairement la pauvreté ; celui des faibles et des ignorants, la misère noire et la famine perpétuelle. Que la nation affamée prenne en main les fonctions qu'elle a négligées et réglemente, pour le bien commun, le cours du fleuve qui alimente la vie ; la terre fleurira comme un jardin, et nul de ses enfants ne manquera de rien. »

Je décrivis le bonheur matériel, la clarté intellectuelle, l'élévation morale qui entourerait alors l'existence de tous les hommes. Je parlai avec ferveur de ce nouveau monde béni d'abondance, purifié par la justice, adouci par la fraternité ; de ce monde dont j'avais fait le rêve, mais qui pouvait si facilement devenir la réalité. Pour le coup je m'attendais à ce que les visages qui m'entouraient s'illuminassent d'une émotion semblable à la mienne ; loin de là, ils devinrent plus sombres, plus irrités, plus dédaigneux.

Au lieu d'enthousiasme, les dames ne manifestèrent que répugnance et épouvante, tandis que les hommes m'interrompaient avec des cris de réprobation et de mépris. « Insensé ! misérable ! fanatique ! ennemi de la société ! » telles étaient leurs vociférations ; le monsieur qui m'avait lorgné ricana :

« Il dit que nous pouvons nous passer de pauvres. Ha ! ha ! la bonne histoire ! »

« Mettez-moi cet individu dehors ! » s'écria le père de ma fiancée.

A ce signal, les hommes se levèrent de leurs sièges et se dirigèrent vers moi.

J'éclatais d'angoisse en constatant que ce qui me semblait si clair, si essentiel, était pour eux dépourvu de signification, et que j'étais impuissant à leur faire changer d'avis. Mon cœur était si plein de flammes que j'aurais espéré fondre des glaçons. Et après tout cela, sentir le froid mortel figer mes propres fibres.

Je n'éprouvai pas de haine envers ceux qui se ruaient sur moi ; rien que de la pitié pour eux et pour le monde !

Quoique désespéré, je ne rendis pas les armes ; je luttai quand même, des larmes ruisselaient de mes yeux. L'émotion paralysa ma voix.

Je suffoquai, je sanglotai, je gémis ; l'instant d'après je me trouvai assis sur mon lit, dans la maison du docteur Leete. Le soleil du matin filtrait à travers mes fenêtres entr'ouvertes.

J'étais haletant ; les pleurs coulaient le long de mes joues ; tous mes nerfs vibraient.

Tel un forçat évadé qui a rêvé qu'il a été rattrapé et réintégré dans un cachot infect, ouvre enfin les yeux pour apercevoir la voûte du ciel au-dessus de lui ; telle fut mon impression lorsque je me rendis compte que mon retour au dix-neuvième siècle avait été le rêve et ma présence dans le vingtième la réalité.

Les spectacles cruels dont j'avais été témoin dans ma vision, et que je pouvais si bien confirmer par mon expérience de ma vie d'autrefois, avaient, hélas ! existé et devaient, par le souvenir, toucher les cœurs compatissants jusqu'à la fin des temps ; mais tout cela, Dieu merci, était passé pour toujours. Depuis longtemps, l'oppresseur et l'opprimé, le prophète et le contempteur, étaient poussière.

Des générations s'étaient succédé depuis que richesse et pauvreté étaient des mots hors d'usage.

Mais, à ce moment, alors que je rêvais avec une gratitude ineffable à la grandeur du salut universel et à mon bonheur d'en jouir, je sentis mon cœur transpercé par un sentiment de honte et de remords, qui me faisait baisser la tête et souhaiter que la tombe m'eût englouti avec mes semblables. Car, j'avais été un homme de cette époque passée. Qu'avais-je fait pour contribuer à la délivrance dont j'osais me réjouir aujourd'hui.

Moi, qui avais vécu dans ces jours cruels et stupides, qu'avais-je fait pour y mettre un terme ? Je m'étais montré à tous égards aussi indifférent à la misère de mes frères, aussi cyniquement rebelle à l'idée d'un monde meilleur. J'avais été un adorateur aussi infatué du chaos et de la nuit. Dans les limites de mes forces, j'avais plutôt empêché que favorisé l'affranchissement de l'espèce. De quel droit saluais-je cette ère nouvelle qui me cinglait comme un reproche ? De quel droit me réjouir du jour, après avoir raillé l'aurore ?

« Mieux eût valu pour toi, me disait une voix intérieure, que ce mauvais rêve eût été la réalité, et cette belle réalité, le rêve. Tu avais un plus beau rôle en plaidant pour l'humanité crucifiée auprès d'une génération railleuse qu'en t'abreuvant à des sources que tu n'as pas creusées, en cueillant des fruits d'arbres plantés par ceux à qui tu jetais des pierres ! »

Et mon esprit répondit :

« Oui, cela eût mieux valu. »

Lorsque, enfin, je relevai la tête, j'aperçus, par la fenêtre, Edith, fraîche comme le matin et cueillant des fleurs au jardin. Je me hâtai de la rejoindre. Je me prosternai devant elle, et à ses pieds, le front dans la poussière, les yeux baignés de larmes, je confessai combien peu j'étais digne de respirer l'air de ce siècle doré, combien moins digne encore de boire le parfum de la plus belle fleur qu'il eût portée. Heureux celui qui, dans un cas aussi désespéré que le mien, rencontre un [illegible] aussi plein de miséricorde !

ITN